



HAL
open science

Démocratie ou monarchie. Le discours politique dans l'Université castillane au XVe siècle

Adeline Rucquoi

► **To cite this version:**

Adeline Rucquoi. Démocratie ou monarchie. Le discours politique dans l'Université castillane au XVe siècle. Nilda GUGLIELMI & Adeline RUCQUOI. El discurso político en la Edad Media. Le discours politique au Moyen Âge, CONICET-CNRS, pp.233-255, 1995. halshs-00530772

HAL Id: halshs-00530772

<https://shs.hal.science/halshs-00530772>

Submitted on 29 Oct 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nilda GUGLIELMI & Adeline RUCQUOI (coord.), *El discurso político en la Edad Media. Le discours politique au Moyen Âge*, Buenos Aires, CONICET-CNRS, 1995, pp. 233-255.

DEMOCRATIE OU MONARCHIE.
LE DISCOURS POLITIQUE
DANS L'UNIVERSITÉ CASTILLANE
AU XV^e SIÈCLE

Adeline RUCQUOI

Le rôle primordial que jouèrent les spécialistes en droit issus des universités, les *letrados*, dans la Castille de l'époque des Trastamares n'est plus à démontrer. Depuis que Salvador de Moxó, en 1975, attira l'attention des historiens sur l'ascension des *letrados* à la cour d'Alphonse XI¹, les études se sont multipliées qui ont mis en évidence l'accroissement du nombre des universitaires dans tous les domaines de l'administration royale, ecclésiastique, urbaine et nobiliaire à partir de cette première moitié du XIV^e siècle. Les *letrados* qui entouraient Alphonse XI avaient généralement obtenu leurs titres à l'étranger, à Bologne, Montpellier, Toulouse ou Paris; la levée, en 1333, des restrictions imposées à la *licentia ubique docendi* - qui interdisait aux diplômés de Salamanque d'enseigner à Bologne et à Paris - favorisa sans nul doute le *studium* de Salamanque et, dès 1351, le docteur Pedro Yañez, qui en provenait, combinait les charges de chancelier et d'*alcalde* du roi Pierre I^{er} avec celle d'auditeur du Tribunal royal².

Les centres d'études se multiplièrent à partir des dernières décennies du XIV^e siècle, alors même que l'université de Salamanque et, en moindre mesure, celle de Valladolid acquéraient un rayonnement qui dépassait les frontières castillanes³. Si le Collège de Saint-Clément-des-Espagnols avait été fondé par le cardinal Albornoz à Bologne, en 1367, alors que la guerre civile ravageait la Castille, dès 1386 les

¹ Salvador de MOXÓ, "La promoción política y social de los letrados en la corte de Alfonso XI", *Hispania*, 129 (1975), pp. 5-29.

² Pedro Yañez, qui figurait déjà comme docteur en 1342 (Florencio MARCOS RODRÍGUEZ, *Catálogo de documentos del archivo catedralicio de Salamanca (siglos XII-XV)*, Salamanque, 1962, doc. 562-563), et joua un grand rôle dans l'administration royale entre 1352 et 1365 (Luis Vicente DÍAZ MARTÍN, *Los oficiales de Pedro I de Castilla*, 2^a ed., Valladolid, 1987, pp. 103-105), est sans doute le *doctor Salarnantin*. auteur de deux commentaires de droit canonique dont Benoît XIII prescrivait l'étude en 1411 (Vicente BELTRÁN DE HEREDIA, *Bulario de la universidad de Salamanca (1219-1549)*, Salamanque, 1966, II, n° 444).

³ Antonio GARCÍA Y GARCÍA, "Los difíciles inicios (siglos XIII-XIV)" et "Consolidaciones del siglo XV", en *La universidad de Salamanca*, Salamanque, 1989, 1, pp. 13-58.

fondateurs choisirent leur patrie: au Collège dit “du Pain et du Charbon” de Salamanque succédèrent le Collège de San Bartolomé en 1401 et celui de Cuenca en 1500; un Collège fut fondé à Alcalá de Henares en 1458, tandis que le cardinal d'Espagne créait à Valladolid en 1479 le Collège de Santa Cruz, et qu'en 1508 le cardinal Cisneros érigeait le sien en université à Alcalá⁴.

La multiplication des centres d'études et celle, consécutive, des étudiants et surtout des diplômés répondent aux exigences de la société du XV^e siècle. L'obtention d'un titre universitaire, de bachelier, licencié ou docteur, supposait un investissement, dont les revenus étaient à la fois économiques et sociaux. Les chapitres des cathédrales et des abbayes séculières ouvrirent largement leurs portes aux diplômés en droit, et leur offrirent même la possibilité de poursuivre des études tout en percevant les fruits de leurs bénéfices, comme à Séville dès 1395⁵, ou payèrent les frais d'obtention du titre qui sanctionnait les études, ce dont bénéficia le bachelier Juan Martínez de Grajal qui reçut du chapitre de León 40 florins d'or en 1421 pour devenir licencié⁶. La proportion des universitaires dans les chapitres crût donc tout au long du XV^e siècle, alors même que, spécialistes en droit et souvent au service d'un grand prélat, ils accumulaient les bénéfices et accédaient parfois aux plus hautes charges. L'un des quatre critères de la réforme du clergé menée à bien sous les Rois Catholiques stipulait que les sièges épiscopaux fussent donnés exclusivement à des *letrados*⁷; c'était là l'aboutissement d'un long processus qui avait débuté lors du Grand Schisme, avait été formulé aux conciles de Constance en 1415 puis de Pavie-Sienne en 1423, avant de devenir un impératif lors du concile de Bâle qui s'ouvrit en 1432⁸.

Mais si les rouleaux d'expectatives et le déroulement postérieur des carrières ecclésiastiques permettent d'apprécier l'impact des prélats issus de l'université dans la Castille du XV^e siècle, celui des laïcs est nettement moins connu et souvent largement ignoré. Tous les universitaires n'étaient cependant pas des clercs et bon nombre de fils de la noblesse, haute et moyenne, suivit l'enseignement des arts, du droit et même de la théologie ou de la médecine à l'université. D'aucuns y furent professeurs à leur tour, comme Juan Alfonso de Benavente qui enseigna les arts et le droit canonique à Salamanque pendant près de soixante ans, de 1403 à 1463⁹. D'autres exercèrent une magistrature dans leur ville d'origine, comme

⁴ Adeline RUCQUOI, “La formation culturelle du clergé en Castille à la fin du Moyen Âge”, dans *Le clerc séculier au Moyen Age*, Paris, Sorbonne, 1993, pp. 249-262.

⁵ José SÁNCHEZ HERRERO & Isabel MONTES, “Los colegiales sevillanos del Colegio Español de San Clemente de Bolonia (1368-1600)”, dans *Estudios sobre los orígenes de las universidades españolas*, Valladolid, 1988, pp. 137-142 et 171-181.

⁶ Mateo BAUTISTA, María Teresa GARCÍA & María Isabel NICOLÁS, *Documentación medieval de la iglesia catedral de León (1419-1426)*, Salamanque, 1990, n° 74, p. 82.

⁷ Tarsicio de AZCONA, *La elección y reforma del episcopado español en tiempos de los Reyes Católicos*, Madrid, CSIC, 1960, pp. 224-228.

⁸ Un *Mémoire* présenté en 1415 au concile de Constance par les universitaires affirmait que *l'auctoritas* du concile consistait *in prelatibus, doctoribus et aliis literatis personis*, même en petit nombre, à défaut des autres. À Sienne, on exigea des procureurs qu'ils fussent versés en droit et en rhétorique. Voir José L. de ORELLA Y UNZUÉ, *Partidos políticos en el primer renacimiento (1300-1450)*, Madrid, FUE, 1976, p. 366 et p. 396.

⁹ Bernardo ALONSO RODRÍGUEZ, *Juan Alfonso de Benavente, canonista salmantino del siglo XV*, Rome, CSIC, 1964.

Fernando de Mexía qui, en 1492, publiait une réfutation de Bartole de Sassoferrato où il ne revendiquait que le titre de *veinticuatro* de Jaén¹⁰, ou encore servirent le roi, comme le poète Juan de Mena qui fut nommé chroniqueur et secrétaire de Jean II vers 1444 et cumula ces fonctions avec celle de *veinticuatro* de Cordoue¹¹. Les officiers de l'administration royale ou municipale qui, des membres du Conseil royal aux *alcaldes*, appartenaient au milieu des *letrados* n'étaient pas non plus des clercs, pas plus que les multiples bacheliers, licenciés et même docteurs qui avaient trouvé à servir dans une maison noble¹².

Le poids de l'université et des collèges paraît donc déterminant dans la société castillane à l'heure d'étudier le discours politique ou, plus exactement, les discours sur la politique qui pouvaient l'informer, la conformer ou la déformer et qui, indiscutablement, étaient sous-jacents à toute pensée sinon à tout acte politique. Nous connaissons les fondements de l'enseignement que recevaient les étudiants à Salamanque, et probablement à Valladolid, à l'époque. Dans son *Ars et doctrina studendi et docendi*, rédigé en 1453, le canoniste Juan Alfonso de Benavente a pris soin d'indiquer les sources et les auteurs nécessaires à ceux qui suivraient ses cours: en dehors des grands textes du droit canonique et du droit civil, Sénèque, Aristote, Caton, Térence, Cicéron y voisinent avec les Saintes Ecritures, Augustin, Hugues de Saint-Victor, Thomas d'Aquin et les grammairiens Donat, Priscien et Pierre de Blois¹³. Bon élève, le bachelier Alfonso de Toledo terminera en 1467 son *Invencionario* par la liste des "autorités" sur lesquelles il s'est appuyé; à côté des textes et des auteurs du droit canon et civil, il cite entre autres Petrus Comestor, Flavius Joseph, Eusèbe de Césarée, Duns Scot, Richard de Saint-Victor, Pierre Lombard et Ptolémée de Lucques¹⁴. Dans l'ensemble, il s'agit donc d'un enseignement traditionnel, qu'Antonio García y García qualifie de "médiéval et antérieur à l'humanisme de la renaissance"¹⁵.

Il est vrai cependant que les grandes questions soulevées au cours du XV^e siècle furent des problèmes juridiques plus qu'humanistes qui obligèrent les spécialistes en droit canonique et civil à préciser autant le concept de *communitas* ou d'*universitas*, avec pour corollaire la représentation de celle-ci, que celui de *potestas*, souvent sous sa forme de *iurisdictio*¹⁶. La fin du Grand Schisme grâce au concile de Constance avait en effet fait surgir le problème d'un conflit de pouvoirs: le pouvoir du pape était-il supérieur à celui du concile ou celui-ci, en tant que représentant de l'Eglise universelle, était-il

¹⁰ *Libro intitulado Nobiliario, perfectamente copylado e ordenado por el onrrado cavallero Ferrando Mexía veynte quatro de Jahen*, Seville, Petrus Brun & Juan Gentil, 1492.

¹¹ Juan de MENA, *Laberinto de Fortuna*, Madrid, Austral, 1989. Prologue de Miguel Angel PÉREZ PRIEGO, pp. 12-14.

¹² Adeline RUCQUOI, *Valladolid au Moyen Âge*, Paris, Publisud, 1993, pp. 287-301 et 406-409. Marie-Claude GERBET, *La noblesse dans le royaume de Castille. Étude sur ses structures sociales en Estrémadure de 1454 à 1516*, Paris, Sorbonne, 1979, pp. 331-336. Voir aussi Jeremy N. H. LAWRENCE, "The Spread of Lay Literacy in Late Medieval Castile", *Bulletin of Hispanic Studies*, LXII, 1985, pp. 79-94.

¹³ Juan ALFONSO DE BENAVENTE, *Ars et doctrina studendi et docendi*, éd. par Bernardo ALONSO RODRÍGUEZ, Salamanque, Universidad Pontificia, 1972, pp. 15-19.

¹⁴ Alfonso de TOLEDO, *Invencionario*, B. N. Paris, Ms. Esp. 204, f 100-105v.

¹⁵ Antonio GARCÍA Y GARCÍA, "Consolidaciones del siglo XV", *op.cit.*, pp. 51-52.

¹⁶ António M. HESPANHA, *As Vésperas do Leviathan*, éd. esp. Madrid, Taurus, 1989, pp. 231-256.

dépositaire d'un pouvoir supérieur celui du pape? Les tenants des deux options s'affrontèrent pendant près d'un demi-siècle par voie de discours et de traités qui tentaient d'établir la *libera et irrefragabile potestas* du pape (selon la formule de Rodrigo Sánchez de Arévalo) face à la *plenitudo potestatis* du concile représentant l'Église universelle (que revendiquait Nicolas Tudeschis, le Panormitain).

Les Espagnols, qui n'avaient que peu participé aux premières assemblées de la fin du Schisme, entrèrent en lice à partir des années 1420 et jouèrent un rôle fondamental dans les deux camps pendant le concile de Bâle-Ferrare-Florence, c'est-à-dire pendant les années 1432-1445. Sous l'égide du cardinal Juan de Torquemada, le légat Juan de Mella, le cardinal Juan de Carvajal, et le secrétaire de Torquemada, Rodrigo Sánchez de Arévalo, prirent parti pour le pape, tandis que sous celle de Juan Alfonso de Segovia, Alfonso de Madrigal, Juan González de Sevilla, Andrés de Escobar et Alfonso de Cartagena suivirent les théories des “conciliaristes”; certains enfin passèrent d'un camp à l'autre, comme le cardinal Juan de Cervantes et le décrétiste Juan de Palomar. Le mouvement a été abondamment étudié par les spécialistes d'histoire religieuse et ecclésiastique, ainsi que par les historiens des universités européennes du XV^e siècle¹⁷.

L'analyse du pouvoir du pape et de son fondement, comme celle du pouvoir de l'Église assemblée en concile, recourt inévitablement à l'analogie avec le pouvoir temporel. Un *Mémoire* adressé par les cardinaux au pape en 1431 commencera par souligner cette analogie: “*In qualibet monarchia tam ecclesiastica quam mundana ad honorem Dei et utilitatem hominum feliciter dirigenda*” avant d'exiger une participation accrue au pouvoir dans l'Église¹⁸. Le mouvement conciliariste et ses adversaires jouent donc un rôle fondamental dans la définition de notions proprement “politiques”, telles que la monarchie et la démocratie, à partir de leur formulation aristotélicienne. Tous ceux qui se sont intéressés à l'évolution de la pensée politique au Moyen Âge s'accordent à donner à la controverse entre “papalistes” et “conciliaristes” une grande importance quant à la formation de ce que Brian Tierney appelle “la pensée constitutionnelle”¹⁹.

¹⁷ Dans le cas de l'Espagne où elles sont moins nombreuses, les recherches furent souvent menées par des ecclésiastiques qui voyaient dans le conciliarisme une “grave erreur” sinon une hérésie. C'est le cas de Vicente BELTRÁN DE HEREDIA, *Cartulario de la universidad de Salamanca (1218-1600)*, Salamanca, 1970, I, pp. 250-409, ou encore de José GOÑÍ GAZTAMBIDE, auteur de l'article “Conciliarismo” dans le *Diccionario de Historia Eclesiástica de España*, Madrid, 1972, Supl. I. En revanche, la meilleure étude est celle de José L. de ORELLA Y UNZUÉ, *Partidos políticos en el primer renacimiento (1300-1450)*, Madrid, Fundación Universitaria Española, 1976, qui fournit une ample bibliographie sur le sujet et examine le contenu des concepts présentés par les principaux acteurs de ces controverses.

¹⁸ O. RAYNALDUS, *Annales ecclesiastici*, Rome, 1641 et ss., année 1431, n° 5, p. 91, cité par José L. de ORELLA Y UNZUÉ, *op. cit.*, pp. 435-436.

¹⁹ Voir en particulier John B. MORRALL, *Political Thought in Medieval Times*, Londres, 1958. Antony BLACK, *Council and Commune*, Londres, 1979. Antony BLACK, *Monarchy and Community. Political Ideas in the Later Conciliar Controversy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970. Brian TIERNEY, *Religion, Law and the Growth of Constitutional Thought (1150-1650)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982. Antony BLACK, *Political Thought in Europe, 1250-1450*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992. En revanche, Jean-Jacques CHEVALLIER, *Histoire de la pensée politique*, t. I, Paris, Payot, 1983, ne juge bon que de lui consacrer quelques lignes, p. 212.

Le mouvement conciliariste, dans la mesure où il faisait de l'Église universelle et non du pape le dépositaire de la *plenitudo potestatis* divine, réduisait singulièrement les pouvoirs du titulaire du Saint-Siège. Une nouvelle question se greffa donc sur celle de la supériorité au sein de l'Église, celle du pouvoir de lier et délier les péchés sur la terre, qui avait pour corollaire la question des indulgences, c'est-à-dire celle de la rémission des péchés après la mort. Rodrigo Sánchez de Arévalo consacra ainsi, vers 1464-1465, une bonne partie de son *Libellus* sur l'"autorité libre et infrangible" du pontife romain à démontrer que la *potestas papalis* incluait la vertu de lier et délier même dans le for intérieur²⁰. Nombreux furent cependant ceux qui mirent en doute un tel pouvoir, même si tous n'en arrivèrent pas à le nier comme le fit Pedro Martínez de Osma dans le cinquième article de son *Quodlibetum*, rédigé vers 1475²¹. La prolifération des traités canoniques et théologiques sur la pénitence témoigne à la fois de l'intérêt que suscita le problème en Castille au XV^e siècle et de la poursuite, par l'intermédiaire de la discussion sur la rémission des péchés ici-bas et dans l'au-delà, de la controverse sur le pouvoir dans l'Église.

Nombre de grands officiers de la couronne, qu'ils fussent laïcs ou ecclésiastiques, étudièrent à Salamanque au cours du XV^e siècle. Si l'on en croit la brillante étude que Helen Nader a consacrée à la famille des Mendoza, l'ascension des *letrados* dans l'administration centrale aux dépens de la noblesse, notamment sous le règne des Rois Catholiques, aurait signifié le triomphe de "la théorie politique scholastique du Moyen Âge", du "droit romain", de "l'histoire considérée comme l'aboutissement de la volonté divine" et de l'interprétation du changement "comme une punition ou une récompense de la Providence"; l'éviction de la haute noblesse aurait donc été celle des idées et des concepts nouveaux, humanistes, et l'évêque de Burgos, Alfonso de Cartagena (1386-1456), apparaît comme le modèle même de ces universitaires ancrés dans un passé révolu²². L'université de Salamanque, dont l'enseignement était, selon Antonio García y García, "médiéval et antérieur à l'humanisme de la renaissance", aurait formé - ou déformé - des *letrados* qui, comme Alfonso de Cartagena, étaient "à la tête du mouvement anti-renaissance" car "depuis ses débuts l'université castillane avait pour objectif de promouvoir l'étude du droit", aux dépens de la théologie, en même temps qu'elle "n'offrait pas de possibilité d'étudier la langue comme discipline humaniste"²³.

²⁰ Antonio GARCÍA Y GARCÍA, "Un opúsculo inédito de Rodrigo Sánchez de Arévalo: *De libera et irrefragabili auctoritate Romani Pontificis*", *Salmanticensis*, 4 (1957), p. 484: "... potestas papalis includit virtutem ligandi et solvendi etiam in foro conscientiae. Sed cardinales nec communitas christiana non habent ex se talem potestatem...".

²¹ Les propositions de Pedro Martínez de Osma furent condamnées à Alcalá en 1479 et son *De confessione* brûlé publiquement à Salamanque le 15 juin devant les portes de la faculté de droit canonique. Voir note 61.

²² Helen NADER, *The Mendoza Family in the Spanish Renaissance (1350-1550)*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1979, pp. 128-149, notamment p. 130.

²³ *Ibidem*, p. 133: "In a sense, however, don Alfonso was the head of an anti-Renaissance movement"; p. 143: "From the very beginning, the Castilian university was intended to promote the legal profession; and through one reform after another, this is precisely what it did"; p. 144: "Despite this proficiency in Latin, the universities did not provide an opportunity to study the language as a humanistic discipline"; p. 146: "From the first university foundations in the thirteenth century until the first decade of the sixteenth century, theology had been neglected".

En dehors du postulat selon lequel il n’y aurait pas d’université digne de ce nom au Moyen Âge sans théologie, ne s’agit-il pas là d’une vision extrêmement réductrice sinon simplement manichéenne du contenu de l’enseignement offert par Salamanque à ses étudiants au cours du XV^e siècle? Parmi les grandes personnalités qui marquèrent de leurs idées et de leurs discours la controverse conciliariste, et dont nous savons qu’elles avaient étudié et parfois enseigné à Salamanque, on relève les noms de quatre théologiens: le cardinal Juan de Cervantes (1382-1453) qui était également docteur *utriusque iuris*, Alfonso de Madrigal el Tostado (1410-1455) qui était aussi *magister artium* et bachelier en droit canonique, Juan Alfonso de Segovia (c. 1393-1458) et le cardinal Juan de Torquemada (1388-1458); s’y ajoutent ceux de deux canonistes: Juan González de Sevilla (c. 1365-1440) et le cardinal Juan Alfonso de Mella (1397-1467), et ceux de trois civilistes: Alfonso de Cartagena (1386-1456), le cardinal Juan de Carvajal (c. 1399-1469) et Rodrigo Sánchez de Arévalo (1404-1470) qui avait également des connaissances en droit canonique.

S’il semble que l’on compte plus de théologiens dans les rangs des conciliaristes et plus de juristes aux côtés du pape, beaucoup de ceux qui portent un titre universitaire dans une branche ont acquis en même temps de solides connaissances dans les autres: Juan de Cervantes cumula les titres de maître en théologie, docteur en droit civil et droit canon, Alfonso de Madrigal était maître en arts et en théologie et bachelier en droit canonique, et Juan Alfonso de Segovia cite autant les textes du droit canonique que ceux des théologiens et des philosophes. Au milieu du siècle, Juan Alfonso de Benavente, dans son *Ars et doctrine studendi et docendi*, recommandera l’étude de la grammaire, de la dialectique et de la rhétorique, mais fustigera les étudiants qui s’adonnent aux *misturas scientiarum* au lieu de consacrer tous leurs efforts aux textes du droit canonique²⁴. En dépit de ces avertissements, la liste des auteurs indiquée par Alfonso de Toledo à la fin de l’*Invencionario* montre que l’enseignement reçu à Salamanque couvrait les arts, le droit et la théologie. Il devient alors difficile d’établir une distinction, au XV^e siècle, entre des spécialistes en droit, que caractériserait un esprit scholastique et “médiéval”, et des théologiens, versés en grammaire, en rhétorique et en philosophie, qui seraient porteurs des valeurs de l’humanisme.

Parmi les nombreux professeurs de l’université de Salamanque au XV^e siècle, deux semblent avoir eu une profonde influence sur leurs étudiants: Alfonso de Madrigal, el Tostado, et Juan Alfonso de Benavente. Le premier enseigna la philosophie morale et la théologie entre 1435 et 1454, le second enseigna les arts pendant quinze ans, les décrétales pendant trente ans et enfin le droit canon pendant quinze ans encore, couvrant ainsi la période 1403-1463²⁵. On pourrait sans doute leur adjoindre Juan

²⁴ Juan ALFONSO DE BENAVENTE, *op. cit.*, p. 52: “*Scientiae necessariae ad studium*”, et pp. 58-59: “Sexto dicitur ‘misturas scientiarum’, quia hoc enormiter studentes ledit, quod ante quam in una scientia sint formati, ad audiendum alias diversas scientias transferuntur, et taliter scientias crebro mirant quod numquam bene in una firmantur”.

²⁵ Alfonso de Madrigal, dont les *Opera omnia* furent publiées à Venise entre 1507 et 1531, a donné lieu à d’innombrables études, dont P. SILVANO, *Alfonso Tostado. Vita ed opere*, Rome, 1952; José de ORELLA Y UNZUÉ, *op. cit.*, pp. 420-425; et Nuria BELLOSO MARTÍN, *Politica y humanismo en el siglo XV. El maestro*

González de Sevilla, qui devint évêque de Cadix en 1426, et surtout Juan Alfonso de Segovia, plus connu sous le nom de Juan de Segovia, qui, s'il n'enseigne la théologie à Salamanque que de façon intermittente entre 1418 et 1432, fit don cependant à l'université en 1457, quelques mois avant sa mort, de cent un volumes parmi lesquels ses oeuvres figuraient en bonne place²⁶.

Juan González de Sevilla, dont le nom apparaît dès 1387 dans un rouleau d'expectatives de l'université de Salamanque, devint bachelier en 1408, licencié en 1414 et enfin docteur en droit canonique en 1418. Il occupa la chaire de prime des *scholarum novarum* jusqu'en 1424. Auteur, vers 1421, d'un *Tractatus contra duos pontifices contendentes de papatu*, il resta fidèle aux idées conciliaristes et prit parti en 1432 contre Eugène IV; il rédigea à cette occasion des *Allegationes de potestate concilii* dans lesquelles il affirmait que la *plenitudo potestatis est in ipsa Ecclesia seu universitate Ecclesiae tamquam in fundamento*²⁷.

Juan de Segovia figure dans tous les ouvrages qui traitent du concile de Bâle comme l'un des chefs de file des conciliaristes, sans doute celui qui poussa jusqu'à ses dernières conséquences la réflexion sur le pouvoir dans l'Eglise. Ses principales oeuvres ecclésiologiques, étudiées par Gonzalo Vera Fajardo²⁸, présentent l'Eglise comme une *societas* de créatures rationnelles, à la fois *spontanea et universalis*, immédiatement instituée par Dieu; elle est le corps mystique du Christ, son *organicum*, animé par la foi et associé dans l'unité de l'esprit. Au sein de cette société, où réside la *potestas*? À partir d'une comparaison avec Lucifer qui avait reçu le pouvoir de présider l'assemblée des anges - comparaison qui ne pouvait qu'être lourde de conséquences pour le pape, et que Luther se chargera d'employer un siècle plus tard -, Juan de Segovia conclut que le pouvoir réside dans l'assemblée, celle des anges ou l'Eglise, qui, lorsque la tête visible erre, a le droit et le devoir de s'opposer à elle car la seule vraie tête de l'Eglise est le Christ. La *potestas* de la communauté est "la vertu, la faculté et l'autorité de se conserver elle-même", "de vaincre et de dominer ses adversaires", "d'orienter tous ses fils vers les oeuvres de la foi, de l'espérance et de la charité"²⁹. L'exercice de ce pouvoir ou *jurisdictio* réside finalement dans l'Eglise

Alfonso de Madrigal, el Tostado, Valladolid, Universidad, 1989. Juan Alfonso de Benavente a également donné lieu à quelques études depuis Antonio GARCÍA Y GARCÍA, "Un canonista olvidado: Juan Alfonso de Benavente, profesor de la universidad de Salamanca en el siglo XV", *Revista Española de Derecho Canónico*, 15 (1960), pp. 655-669, notamment Bernardo ALONSO RODRÍGUEZ, *Juan Alfonso de Benavente, canonista salmantino del siglo XV*, Rome, CSIC, 1964.

²⁶ Julio GONZÁLEZ, *El maestro Juan de Segovia y su biblioteca*, Madrid, 1944, complété par Benigno HERNÁNDEZ MONTES, *Biblioteca de Juan de Segovia. Edición y comentario de su escritura de donación*, Madrid, CSIC, 1984.

²⁷ José L. de ORELLA Y UNZUÉ, *op. cit.*, pp. 481-484. Voir aussi Vicente BELTRÁN DE HEREDIA, *Cartulario de la universidad de Salamanca*, I, pp. 286-299.

²⁸ Gonzalo VERA FAJARDO, "La eclesiología de Juan de Segovia en la crisis conciliar (1435-1447)", *Boletín de la Institución Sancho el Sabio*, 11 (1967), pp. 51-86, et *La eclesiología de Juan de Segovia en la crisis conciliar (1435-1447)*, Rome, 1968. Voir aussi José L. ORELLA Y UNZUÉ, *op. cit.*, pp. 412-417.

²⁹ Gonzalo VERA FAJARDO, "La eclesiología...", *op. cit.*, pp. 56, 58 et 65: "Virtus, facultas seu auctoritas semetipsum conservandi in ea quam primo acceperat unitatem (...) adhuc vincendi adversarios et superandi", "Quoniam potestas Ecclesie est dirigendi omnes filios suos ad opera fidei, spei et caritatis".

universelle par l'intermédiaire du concile qui la représente³⁰.

Les arguments avancés par Juan de Segovia n'étaient pas uniquement théologiques. Sa propre expérience de l'enseignement de la Bible lui permettait d'affirmer que l'assertion du pouvoir monarchique du pape reposait sur le droit positif, élaboré par les juristes, alors que les revendications communautaires ou conciliaristes relevaient du droit naturel ou divin³¹. Dès 1426, alors qu'il enseignait à Salamanque, Juan de Segovia avait consacré une *repetitio* au problème de la supériorité et de l'excellence du pouvoir ecclésiastique et spirituel. Il n'est donc pas étonnant que l'une des oeuvres qu'il composa à Bâle, un traité sur l'autorité des conciles et de l'Eglise rédigé vers 1433, s'intitule *De insuperabili sanctitate et summa auctoritate generalium conciliorum*; quelques années plus tard, il élaborait un *Liber de magna auctoritate episcoporum in synodo generali* et une justification de la condamnation d'Eugène IV par le concile de Bâle³². Parmi les volumes dont il fit don à son université figurent des "Traité composés en faveur de l'autorité des conciles généraux depuis Pise jusqu'en 1442", qui incluaient notamment des écrits du cardinal Zabarella, de l'université de Paris, de Jean Gerson, d'Antoine de Butrio et du Panormitain³³.

À l'époque où Juan de Segovia quittait l'université de Salamanque pour rejoindre le concile de Bâle dans la suite du cardinal Juan de Cervantes, Alfonso de Madrigal *el Tostado* – "le Tostat" – obtenait le grade de *magister artium* et exerçait déjà comme titulaire de la chaire de philosophie morale. Dix ans plus tard, il acquit le titre de maître en théologie alors qu'il enseignait la Bible comme substitut. Après un voyage en Italie en 1442-1443, au cours duquel il soutint une controverse à Sienne sur vingt et une propositions théologiques et eut parmi ses adversaires le cardinal Juan de Torquemada, il revint enseigner la théologie et la Bible à Salamanque jusqu'en 1454, année de sa nomination au siège épiscopal d'Avila.

En 1436, alors qu'il avait environ vingt-six ans, Alfonso de Madrigal composa une *repetitio*, la *De optima politia* dans laquelle il commentait le livre II de la *Politique* d'Aristote, c'est-à-dire les fondements de la vie communautaire et le meilleur régime politique³⁴. Éminemment pratique, le jeune

³⁰ "Ecclesia ipsa universalis exercet jurisdictionem suam per conciliurn ipsam representans", cit. par José L. ORELLA Y UNZUÉ, *op. cit.*, p. 429.

³¹ Benigno HERNÁNDEZ MONTES, *op. cit.*, p. 61.

³² En dehors des ouvrages cités précédemment, voir Antonio GARCÍA Y GARCÍA, "La canonística ibérica posterior al Decreto de Graciano", *Repertorio de Historia de las Ciencias Eclesiásticas en España [RHCEE]*, Salamanque, 1971, 2, pp. 195-198. Horacio SANTIAGO OTERO, *Manuscritos de autores medievales hispanos*, Madrid, CSIC, 1987, pp. 20-23 et 101-128.

³³ Benigno HERNÁNDEZ MONTES, *op. cit.*, p. 97, n° 58: *Tractatus compositi in favorem auctoritatis generalium conciliorum a tempore Pisani usque ad annos Domini mille CCCXLI. maximi voluminis, XXXVI et amplius sexternos continens, de marca majori. Sunt autem tractatus LVI, autores XII, videlicet: Franciscus de Zambarellis, Antonius de Butrio, Universitatis Parisiensis, Petrus de Ancarano, Johannes Gerson, Cardinalis sancti Marci, Johannes patriarche Antiochenus, N. autor incognitus sed tunc presumptus Julianus presidens, Universitates studiorum generalium Parisiensis, Viennensis, Elfordensis, Coloniensis, Lubicensis, N. doctor carthusiensis, Johannes de Segobia, Nicolaus Panormitanus.*

³⁴ Bibliothèque Universitaire de Salamanque, Ms. 55.809. Une traduction partielle en a été faite par Juan CANDELA MARTÍNEZ, "El *De optima politia* de Alfonso de Madrigal, el Tostado", *Anales de la Universidad de Murcia. Derecho*, 13 (1954-1955), pp. 61-108. On peut en trouver une bonne étude avec de nombreuses citations dans Nuria BELLOSO MARTÍN, *op. cit.*, pp. 42-50.

professeur posait comme idéal le régime monarchique, comme étant celui qui ressemble le plus aux principes de la nature. Le régime aristocratique, ou gouvernement de ceux qui sont élus *secundum gradum virtutis*, lui paraissait offrir aussi des avantages. Néanmoins, les hommes n'étant pas des êtres parfaits, le problème qui devait se poser n'était pas de choisir le régime idéalement meilleur, mais le plus efficace. Dans cette perspective réaliste, le régime démocratique, en dépit de ses excès – qu'en arrivent à dominer *illi qui indocti sunt et naturaliter apti ad serviendum* –, s'avère être le meilleur: *apud totum populum maneat principatus et omnes aequaliter dominantur*. Alfonso de Madrigal n'emploie pas ici les termes consacrés par le droit, la *potestas*, l'*auctoritas* ou même la *iurisdictio*, mais celui de *principatus*, qui se rapporte à l'exercice même du pouvoir. Celui-ci se manifeste par l'élaboration de lois qui, à nouveau, ne doivent pas être bonnes en elles-mêmes mais tendre au bien de la communauté: le législateur *debet eligere politiam convenientem huic populo*, de la même manière qu'il *debet eligere leges convenientes illi populo et politiae*. Et Alfonso de Madrigal prend soin d'indiquer que ses conclusions s'appliquent autant à l'Eglise qu'aux princes laïcs³⁵.

Le *principatus* qui réside dans le peuple est délégué par élection à un roi; dans l'Eglise, c'est le concile qui représentera la communauté. Le 21 juin 1443, Alfonso de Madrigal, en voyage en Italie, exposa devant un aréopage de prélats parmi lesquels se trouvait Juan de Torquemada une série de propositions dont trois furent condamnées comme erronées et hérétiques³⁶. En réponse, le professeur de Salamanque rédigea un *Defensorium trium conclusionum* dont la seconde partie révèle des prises de positions nettement conciliaristes, dans la ligne de sa défense antérieure du régime démocratique. Il y affirme que "l'Eglise universelle ne peut pas se tromper", que "le concile général ne peut pas se tromper en matière de foi ni de mœurs" alors que le pape peut tomber dans l'hérésie, que "le Christ a constitué son tribunal suprême dans l'Eglise dans le sacré concile, même au-dessus du pape" car le concile, qui est l'*ecclesia congregata*, est le seul qui puisse *sufficienter repraesentare* l'Eglise universelle³⁷.

Les propositions condamnées à Sienne ne se limitaient cependant pas au seul domaine politique. Elles abordaient le problème du péché et de la rémission du péché, dont on a vu qu'il est un problème lié à la nature du pouvoir. S'attachant à la nature du péché des anges et des péchés mortels, Alfonso de Madrigal affirma que, bien qu'aucun péché ne fût irrémissible, *a poena tamen aut a culpa Deus non absolvit nec aliquis absolvere potest*³⁸. La distinction, théologique, portait sur la différence entre l'acte, le *peccatum*, et la *culpa* ou volonté de pécher. Juan de Torquemada, qui lui répliqua dans un *Tractatus in quo ponuntur impugnaciones quarundam propositionem Alphonsi de Madrigal*³⁹, ne s'y trompa pas: la

³⁵ Nuria BELLOSO MARTÍN, *op. cit.*, pp. 142-156. Nous avons suivi ici l'auteur et cité le texte suivant sa transcription.

³⁶ Vicente BELTRÁN DE HEREDIA, *Cartulario de la universidad de Salamanca*, I, pp. 480-490.

³⁷ Nuria BELLOSO MARTÍN, *op. cit.*, pp. 154-155.

³⁸ Cette proposition valut à Alfonso de Madrigal de figurer parmi les hétérodoxes étudiés par Marcelino MENÉNDEZ Y PELAYO, *Historia de los heterodoxos españoles*, Madrid, CSIC, 1947, t. II, pp. 363-364.

³⁹ Bibliothèque du Vatican, Ms. Vat. Lat. 976, f° 118-131v.

proposition allait contre un certain nombre d'articles de la foi, diminuait la vertu des sacrements à commencer par celle du baptême, était incompatible avec la doctrine du purgatoire - et donc les indulgences -, aboutissait au problème de la justification par la grâce⁴⁰. La *potestas ligandi et solvendi* est au coeur même du discours sur le pouvoir au XV^e siècle.

Tandis que Juan de Segovia puis Alfonso de Madrigal enseignaient les Saintes Ecritures et la théologie, l'une des chaires de droit canonique de Salamanque était régie par Juan Alfonso de Benavente. D'origine humble, celui-ci s'était formé à l'université où, vers 1403, il commença à enseigner “l'éthique d'Aristote et la rhétorique”; à partir de 1418, il ne se consacra plus qu'à celui du droit canonique, bien qu'il eût également étudié le droit civil. L'ensemble des *repetitiones* qu'il donna entre 1444 et 1465 nous est parvenu, ainsi qu'un certain nombre de traités et de compilations⁴¹. Suivant la méthode qu'il définira lui-même dans son *Ars et doctrina studendi et docendi*, Juan Alfonso de Benavente pose d'abord les problèmes, tels que “la nullité des sentences”, “le jeûne”, “la prière”, “la restitution des biens mal acquis”, “l'aliénation des biens de l'Eglise”, “le droit de patronage”, “l'immunité ecclésiastique”; il les expose ensuite de façon scholastique en présentant les arguments contradictoires qu'offrent les textes, et arrive enfin à la *solutio*⁴².

Or, en dehors de questions qui relèvent uniquement de la connaissance du droit, Juan Alfonso de Benavente a consacré de nombreuses études à la pénitence et à la confession. La première *repetitio* qu'il donna après avoir reçu le grade de docteur est un commentaire sur le chapitre “De la pénitence” du Décret de Gratien; onze ans plus tard, en 1455, il consacra sa *repetitio* à *De potestate et arbitrio confessoris*; de l'année suivante date une compilation des canons pénitentiels et actes des confesseurs; à une date indéterminée enfin, il prononça une *repetitio* sur le baptême. L'ensemble de ces textes fut édité par son fils, Diego Alfonso de Benavente, en 1498 sous le titre de *Tractatus de penitentiis*. Si les réponses apportées sont souvent traditionnelles, dans la mesure où toute tentative de solution originale ne peut qu'être noyée sous la somme des *auctoritates* citées, en revanche la formulation des problèmes pouvait susciter, chez les étudiants, d'autres questions que ne résolvait pas ensuite la technique juridique. La répétition *De penitentia* de 1444 posait, par exemple, la question *an confessio sacerdotalis sit necessaria*, celle de 1455 la question de *quibus confessoribus est data potestas ligandi et solvendi in foro penitentiali*, tandis que le “Traité sur les pénitents” incluait celle de *cui Papa debet confiteri*. De même, dans la répétition de 1458 consacrée à la restitution des biens mal acquis, Juan Alfonso de Benavente indique les limites de la *potestas papae* en répondant au problème *utrum Papa possit*

⁴⁰ Vicente BELTRÁN DE HEREDIA, *op. cit.*, 1, pp. 482-489.

⁴¹ Bernardo ALONSO RODRÍGUEZ, *op. cit.*

⁴² Juan ALFONSO DE BENAVENTE, *Ars et doctrina...*, p. 93: “Debet ergo docens librum, rubrum, suprascriptum noter, et textum passim et punctuatum legere (..) et post simpliciter notare et post rationes, causas et oppositiones, questiones et solutiones circa textum et circa glossas querere; et post, ex omnibus istis, notas mixtas et supremas tam circa textum quam circa glossas et doctores elicere, et omnia ad textum applicare”.

*dispensare quod quis non teneatur restituere aliena et mala ablata*⁴³.

Les professeurs de l'université de Salamanque n'étaient pas tous des partisans du régime démocratique, du conciliarisme ou de la limitation des pouvoirs de la hiérarchie ecclésiastique en matière de rémission des péchés. La preuve en est que de nombreuses figures de proue de la théorie hiéocratique sont également issues des écoles de Salamanque. Le cardinal Juan Alfonso de Mella, par exemple, qui fit en 1433 une allocution en faveur du pape au concile de Bâle, et occupait depuis 1423 une charge d'auditeur au Palais Apostolique, avait obtenu en 1420 son doctorat en droit canonique à Salamanque⁴⁴. Le cardinal Juan de Carvajal qui entra au service du Saint-Siège en 1438 en qualité d'auditeur du Tribunal de la Rote et servit d'ambassadeur au pape à plusieurs reprises en Allemagne et en Hongrie, avait étudié le droit canonique et le droit civil à Salamanque, où il avait obtenu le grade de licencié en Lois en 1436; ses écrits sont des allégations en faveur du pouvoir papal⁴⁵. De fait, la théorie du corps et de la tête qui l'ordonne, le commande et ne fait qu'un avec lui est indiscutablement celle qui devait prévaloir à Salamanque où les *Partidas*, qui présentaient ainsi le roi et son royaume, étaient l'un des textes qu'étudiaient les juristes⁴⁶.

Deux anciens étudiants de Salamanque se distinguent par la solidité de leurs arguments en faveur de la hiéocratie, en d'autres termes de la "monarchie", dans la controverse conciliariste: Juan de Torquemada et Rodrigo Sánchez de Arévalo. Juan de Torquemada étudia à Salamanque dans les années qui précédèrent le concile de Constance et obtint le grade de docteur en théologie à Paris en 1425; il devint maître du Sacré Palais en 1431 et cardinal de Saint-Sixte en 1439⁴⁷. Rodrigo Sánchez de Arévalo suivit les cours de droit à Salamanque en 1418-1420 puis à nouveau en 1428-1430; il y figure comme bachelier *in utroque* et docteur en Lois en 1441, mais porte aussi parfois les titres de bachelier en théologie et de professeur en arts. Ambassadeur du roi de Castille, il participa au concile de Bâle dans la suite de l'évêque Alfonso de Cartagena, rallia en 1439 le groupe des anticonciliaristes et devint l'un des plus fervents défenseurs du régime monarchique et hiéocratique, s'installant à Rome à partir de 1448⁴⁸.

⁴³ Bernardo ALONSO RODRÍGUEZ, *op. cit.*, pp. 104, 153, 171 et 222.

⁴⁴ Vicente BELTRÁN DE HEREDIA, *Cartulario...*, I, pp. 500-528. Antonio GARCÍA Y GARCÍA, "La canonística ibérica...", *op.cit.*, pp. 191-192.

⁴⁵ Lino GÓMEZ CANEDO, *Don Juan de Carvajal. Un español al servicio de la Santa Sede*, Madrid, 1947. Antonio GARCÍA Y GARCÍA, "La canonística ibérica...", *op.cit.*, pp. 192-193. *Diccionario de Historia Eclesiástica de España*, Madrid, 1972, article "Carvajal, Juan de".

⁴⁶ José Antonio MARAVALL, "La idea de cuerpo místico en España antes de Erasmo" (1956), dans *Estudios de Historia del Pensamiento Español* (1966), 3^e éd., Madrid, 1983, pp. 181-189, cite également les *Flores de la Filosofía* de l'époque d'Alphonse X, où apparaît la formule "Sabed que el rey e su regno son dos cosas e como una persona", et un texte du docteur Fernando Díaz de Toledo, du milieu du XV^e siècle, disant du roi "e el pueblo e los pueblos son su cuerpo e miembros, e él se dize ser vida del pueblo".

⁴⁷ Vicente BELTRÁN DE HEREDIA, "Colección de documentos inéditos para ilustrar la vida del cardenal Juan de Torquemada", *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 30 (1960), pp. 53-148 et *Cartulario de la universidad de Salamanca*, I, pp. 482-489. Ramón HERNÁNDEZ, "Teólogos dominicos españoles pretridentinos", *RHCEE*, Salamanque, 1971, 3, pp. 189-202. José L. de ORELLA Y UNZUÉ, *op. cit.*, pp. 447-449.

⁴⁸ Teodoro TONI, *Don Rodrigo Sánchez de Arévalo, 1404-1470: su personalidad y actividades. El tratado De pace et bello*, Madrid, 1941. R. H. TRAME, *Rodrigo Sánchez de Arévalo, 1404-1470. Spanish Diplomat and*

Juan de Torquemada et Rodrigo Sánchez de Arévalo, bien qu'ayant soutenu une controverse à propos du pouvoir impérial en 1467, après la publication par le second de son *De monarchia orbis et de differentia cuiusvis humani principatus tam imperialis quam regalis*⁴⁹, s'accordent pour dire que le fondement de tout pouvoir est Dieu et qu'il a délégué ce pouvoir au pape exclusivement. Juan de Torquemada affirme donc que le pape a le pouvoir de convoquer et de dissoudre les conciles et que c'est en vertu de son *auctoritas* que les pères du concile ont le *ius* et la *potestas*; quant à l'*universitas* qui, pour les conciliaristes, était le dépositaire du pouvoir divin, *non habet animam* et seule la tête est capable de la structurer car elle est la source du pouvoir et de l'ordre; le *regnum* est identifié au *rex*⁵⁰.

Passant en revue les divers régimes politiques des sociétés humaines dans la *Suma de la política* qu'il rédigea en castillan vers 1455-1456, Rodrigo Sánchez de Arévalo affirma, au contraire d'Alfonso de Madrigal, la nécessité du régime monarchique: pour lui, comme pour Torquemada, la "ville ou communauté civile qu'est toute ville ou tout royaume" se caractérise d'abord par le désordre, la division. Elle devra donc être soumise au prince "car le prince est comme la tête dans le corps humain" et la tête a deux qualités: elle est "plus haute et plus excellente que les autres membres" et elle "redresse, régit et gouverne tous les autres membres, car dans la tête se trouvent l'imagination et l'entendement"⁵¹. Dans son *De libera et irrefragabile auctoritate Romani Pontificis*, écrit vers 1467 pour soutenir les prétentions du pape contre les cardinaux, il expliquera que la *potestas papae* est d'une autre nature et d'un autre ordre que celle des cardinaux car elle vient de Dieu de façon immédiate, alors que celle des cardinaux leur vient du pape⁵². La controverse soutenue avec Torquemada révèle enfin que Rodrigo Sánchez de Arévalo n'admet pas la supériorité du pouvoir impérial sur le pouvoir royal. Disciple en cela d'Alfonso de Cartagena⁵³, il montre que le pouvoir royal - en Espagne et en France -, dans la mesure où il est fondé sur le droit naturel et le *ius gentium*, est supérieur à celui, imposé par la violence, de l'empereur qui ne relève que du droit civil; l'unique *universalis monarchia totius orbis* réside dans le souverain pontife et le pouvoir des rois est supérieur à celui des empereurs⁵⁴.

Les théories monarchiques et hiéocratiques de ces deux anciens étudiants de Salamanque furent débattues à Rome où tous deux résidaient. Elles furent cependant connues à Salamanque, grâce au don,

Champion of the Papacy, Washington, 1958. Juan María LABOA, *Rodrigo Sánchez de Arévalo, alcaide de Sant'Angelo*, Madrid, 1973. José L. de ORELLA Y UNZUÉ, *op. cit.*, pp. 452-459.

⁴⁹ Publié à Rome en 1521. Juan de Torquemada lui répliquera par un *Opusculum ad honorem Romani imperii et dominorum romanorum* (Ms. Vat. Lat. 974, f° 65ra-67vb), auquel Rodrigo Sánchez de Arévalo répondra à son tour dans son *Clipeus monarchiae Ecclesiae* (Ms. Vat. Lat. 4881, f° 49-96).

⁵⁰ José L. de ORELLA Y UNZUÉ, *op. cit.*, p. 449 et pp. 466-467. Voir l'article de José Antonio MARAVALL, "La idea de cuerpo místico...", *op. cit.*, en particulier les pp. 181-182 et 195-196.

⁵¹ Rodrigo SÁNCHEZ DE ARÉVALO, *Suma de la política*, éd. par Mario PENNA, en *Prosistas castellanos del siglo XV*, BAE, 116, Madrid, 1959, pp. 282, 294-295 et 302.

⁵² Antonio GARCÍA Y GARCÍA, "Un opúsculo inédito de Rodrigo Sánchez de Arévalo...", *op. cit.*, p. 487.

⁵³ Alfonso de CARTAGENA, *Discurso sobre la precedencia del rey de Castilla sobre el rey de Inglaterra*, éd. par Mario PENNA, *op. cit.*, pp. 205-233.

⁵⁴ José L. de ORELLA Y UNZUÉ, *op. cit.*, pp. 452-459.

par Juan de Segovia, d'un exemplaire du *Tractatus de potestate ecclesiae et concilii generalis* de Juan de Torquemada; la bibliothèque de l'université acquit par ailleurs plusieurs oeuvres de Sánchez de Arévalo⁵⁵. Dans l'inventaire de la bibliothèque de la cathédrale de Salamanque figurent d'innombrables volumes du cardinal Zabarella et d'Alfonso de Madrigal, la *Summa Ecclesiae* de Juan de Torquemada et deux exemplaires d'un *Liber de potestate papae et imperatoris*⁵⁶. De son côté, la bibliothèque du Collège de Santa Cruz de Valladolid, fondé en 1479, possédait un volume contenant divers traités de tendance conciliariste, dont un de Juan de Segovia et deux du cardinal Pierre Bertrand⁵⁷.

Juan de Torquemada et Rodrigo Sánchez de Arévalo sont contemporains de Juan de Segovia, Alfonso de Madrigal et Alfonso de Cartagena. Formés à Salamanque, les deux premiers préférèrent le service du pape à l'enseignement, laissant celui-ci entre les mains des "conciliaristes". La victoire apparente de la théorie monarchiste à partir du milieu du XV^e siècle, que célèbrent, soulagés, les auteurs des monographies espagnoles sur le conciliarisme, ne se vérifie cependant pas à l'université.

L'exemple le plus notable en est celui de Pedro Martínez de Osma (c. 1420-1480) qui, entré au Collège de San Bartolomé en 1444, y obtint trois ans plus tard le grade de maître ès Arts et enseigna la philosophie morale puis la théologie à l'université entre 1463 et 1478. Disciple avoué d'Alfonso de Madrigal, bon connaisseur et commentateur d'Aristote⁵⁸, auteur de près de quarante trois textes, il reprit les critiques de son maître au sujet du péché, de la pénitence et des indulgences. On lui doit ainsi un *Quodlibetum de confessione*, un *Tractatus brevis de peccato originale et actuali*, une "question" intitulée *Utrum peccans statim cum potest teneatur confiteri* et enfin un *Tractatus de confessione* en 1476⁵⁹. Ses réflexions sur le péché et sa rémission l'amenèrent progressivement, à la suite d'Alfonso de Madrigal, à mettre en cause le pouvoir du pape et de la hiérarchie ecclésiastique⁶⁰. Le *Tractatus* fut jugé

⁵⁵ Florencio MARCOS RODRÍGUEZ, "Los manuscritos pretridentinos hispanos de ciencias sagradas en la Biblioteca Universitaria de Salamanca", *RHCEE*, Salamanque, 1971, 3, pp. 455-456 (Juan de Torquemada), 375, 443-444 et 467-469 (Rodrigo Sánchez de Arévalo).

⁵⁶ Florencio MARCOS RODRÍGUEZ, "La antigua biblioteca de la catedral de Salamanca", *Hispania Sacra*, 14 (1961), pp. 1-39 et notamment pp. 21, 19, 34.

⁵⁷ M^a de las Nieves ALONSO CORTÉS, *Catálogo de manuscritos de la Biblioteca de Santa Cruz*, Valladolid, 1976, n° 89, pp. 84-85.

⁵⁸ Antonio GARCÍA Y GARCÍA & Vicente MUÑOZ DELGADO, *La Suma de Pedro de Osma sobre La Política de Aristóteles*, Madrid, CSIC, 1982.

⁵⁹ Les études consacrées à Pedro Martínez de Osma, que Marcelino Menéndez y Pelayo range parmi les hétérodoxes notoires, sont très nombreuses. On peut consulter: Klaus REINHARDT, *Pedro Martínez de Osma y su comentario al simbolo Quicumque vult*, Madrid, 1977. *Pedro Martínez de Osma* (□ 1480). *Homenaje en el V^o centenario de su muerte*, *Celtiberia*, n° 58 (1980), n° monographique. J. V. FRÍAS BALSAS, "Pedro Martínez de Osma, vida y obra", *Burgense*, 20 (1979), pp. 552-564, "Pedro Martínez de Osma, catedrático salmantino del siglo XV", *Celtiberia*, 57 (1979), pp. 65-88, et "El *Compendium Metaphysicae* de Pedro de Osma", *Revista de Investigación*, 1980, pp. 108 et ss. Horacio SANTIAGO OTERO, *Fe y cultura en la Edad Media*, Madrid, CSIC, pp. 269-280.

⁶⁰ Dans un sermon sur le thème *Quicumque alligaveritis super terram erunt ligata et in coelo*, Pedro de Osma avait exposé la théorie orthodoxe de la cession, par le Christ à Pierre, de trois *potestates*, la *papalis potestas*, l'*episcopalis potestas* et la *potestas sacerdotalis*. Il avait cependant remarqué, à propos de la première, que *quidam moderni dicant quod haec potestas non fuerit instituta a Christo sed ab apostolis vel eorum successoribus, spiritu sancto dictante*, montrant ainsi qu'il connaissait les idées adverses [Klaus REINHARDT,

hérétique à Saragosse, Alcalá et Salamanque en 1479 et solennellement brûlé devant les portes de l'université, tandis qu'il était à Madrigal; il mourut l'année suivante.

Nous ne connaissons les propositions de Pedro Martínez de Osma qu'à travers la réfutation qu'en firent le théologien dominicain Juan López de Salamanca, qui était devenu recteur des études au couvent de San Esteban de Salamanque un an avant que son futur adversaire n'obtint la chaire de philosophie morale à l'université, et Pedro Díaz de Costana qui fut professeur de théologie à Salamanque⁶¹. Le premier des onze articles litigieux qui furent débattus à Alcalá en présence de l'archevêque de Tolède était ainsi formulé: "Les péchés mortels, quant à la *culpa* et à la peine dans l'autre monde, sont effacés par la seule contrition du coeur sans autre référence aux clefs de l'Eglise"; le second indiquait que la confession relevait du droit ecclésiastique et non divin; le sixième affirmait que "le pape ne peut remettre à aucun vivant les peines du purgatoire"; et le septième que "l'Église de Rome peut se tromper"⁶². Le débat est d'abord d'ordre théologique. Mais il appartient également au domaine politique dans la mesure où, en refusant au pape le droit d'accorder des indulgences, en posant la confession comme une institution humaine et en niant l'infailibilité pontificale, Pedro de Osma se rattachait au courant antipapaliste, donc anti-monarchiste. Le rôle donné à la rémission *per solam cordis contritionem* minait les fondements mêmes du pouvoir de la hiérarchie dans l'Eglise en faisant de tout chrétien le responsable de son salut; on peut peut-être y voir une réminiscence du "*omnes aequaliter*" d'Alfonso de Madrigal.

Pedro Martínez de Osma, dont les théories avaient été réfutées par les théologiens Juan López de Salamanca, Pedro Díaz de Costana et Pedro Ximénez de Préxano⁶³, trouva un défenseur en Fernando de Roa (c.1448 - c.1502), qui avait suivi ses cours à Salamanque. Maître ès Arts en 1477, Fernando de Roa occupait depuis 1473 la chaire de philosophie morale laissée vacante par son maître; en 1494, il obtint celle de théologie qu'avait aussi exercée Pedro de Osma⁶⁴. En 1479, il fit partie, avec un autre professeur de l'université, le théologien dominicain Diego de Deza, du petit groupe des défenseurs de Pedro de Osma à Alcalá, ce qui lui valut à son tour d'être soupçonné.

Contemporain d'Antonio de Nebrija qui avait aussi suivi l'enseignement de Pedro de Osma et qui occupa entre 1475 et 1487 la chaire de grammaire - et publia en 1481 ses *Introductiones latinae* -,

"Sermón para la fiesta del apóstol San Pedro", *Celtiberia*, n° 59 (1980), pp. 71-77].

⁶¹ Juan LÓPEZ DE SALAMANCA, Pedro MARTÍNEZ DE OSMA, *La confesión y las indulgencias. Prerreforma y tradición*, éd. par Ramón HERNÁNDEZ, Salamanque, San Esteban, 1978.

⁶² Friedrich STEGMÜLLER, "Pedro de Osma. Ein Beitrag zur spanischen Universitäts Konzil und Ketzergeschichte", *Römische Quartalschrift für Christliche Altertumskunde und Kirchengeschichte*, 43, 1935, pp. 242-243. La première des 11 conclusions condamnées était: "*Peccata mortalia, quantum ad culpam et poenam alterius saeculi, delentur per solam cordis contritionem sine ullo ordine ad claves ecclesiae*", et la sixième affirmait que "*Papa non potest indulgere alicui vivo in poenam purgatorii*".

⁶³ Isaías RODRÍGUEZ, "Autores espirituales en la Edad Media", *RHCEE*, Salamanque, 1967, 1, pp. 322-323. Pedro Ximénez de Préxano rédigea un *Confutatorium errorum contra claves Ecclesiae* pour réfuter les thèses de Pedro de Osma. Voir F. LLAMAS, "Pedro Ximénez de Préxano y su doctrina sobre la '*potestas ordinis*' y '*iurisdictionis*'", *Teología del Sacerdocio*, X, Burgos, 1978, pp. 149-193.

⁶⁴ Jesús Luis CASTILLO VEGAS, *Política y clases medias. El siglo XV y el maestro salmantino Fernando de Roa*, Valladolid, Universidad, 1987.

Fernando de Roa développa dans ses commentaires *In Politicorum libros Aristotelis* les thèmes de la communauté civile et du meilleur régime politique. Utilisant de préférence, comme l'avait fait Alfonso de Madrigal, le terme *principatus* à celui de *potestas* et définissant le caractère spécifique du pouvoir royal comme *regale imperium*, Fernando de Roa s'incline pour le *civile imperium* qui présuppose un *principatus civilis* car les citoyens sont égaux et ont droit à *aequalis honor et aequalis dignitas*. Plus fidèle qu'Alfonso de Madrigal au sens de l'oeuvre d'Aristote qu'il commente, il précise cependant que par *cives* il entend ceux qui sont vertueux et capables; les esclaves, les pauvres et les artisans qui s'adonnent à des métiers vils ne sont pas les *pares des* citoyens en qui réside le pouvoir⁶⁵. Dans sa *Repetitio de iustitia et iniustitia*, commentant sans doute la *lex de imperio* qui avait été retrouvée à Rome au milieu du XIV^e siècle, Fernando de Roa niera que le peuple ait transféré au prince sa *potestas* et, fidèle disciple de Pedro de Osma, s'appuiera sur Thomas d'Aquin pour dire que la faculté de fonder la loi appartient "ou à toute la multitude ou à la personne publique qui a la charge de toute la multitude"⁶⁶.

Alfonso de Madrigal, Pedro de Osma et Fernando de Roa enseignèrent la philosophie et la théologie. Leurs cours ne furent pas seulement suivis par les futurs licenciés ou maîtres ès Arts et ès théologie. Gonzalo Jiménez de Cisneros, qui choisit en 1484 d'entrer chez les franciscains et de se faire désormais appeler Francisco Jiménez de Cisneros (1436-1517), étudia à Salamanque où il obtint le titre de bachelier en droit canonique; il fut cependant l'un des disciples de Fernando de Roa⁶⁷, et invita, des années plus tard, Antonio de Nebrija à enseigner dans l'université qu'il avait fondée à Alcalá. Au cours de ses études à Salamanque, le futur cardinal dut suivre les cours de Juan Alfonso de Benavente, comme l'avait fait Pedro González de Mendoza, cardinal d'Espagne et l'un des promoteurs de l'humanisme en Castille, qui résida à Salamanque entre 1446 et 1452 et y obtint le grade de docteur *utriusque iuris*⁶⁸. Elio Antonio de Nebrija lui-même avait suivi les cours de Pedro de Osma et trois de ses oeuvres révèlent qu'il avait également acquis certaines connaissances en droit⁶⁹.

Gonzalo García de Villadiego (c. 1445-1487), Juan López de Segovia (1441-1496) et Juan de Castilla (c.1460-1510) enseignèrent le droit canonique à Salamanque à l'époque où Pedro de Osma, Fernando de Roa et Antonio de Nebrija occupaient les chaires d'arts et de théologie. Le premier obtint en

⁶⁵ *Ibidem*, pp. 34-44. Jesús L. Castillo Vegas voit dans le système de Fernando de Roa un rejet de la noblesse au profit des "classes moyennes". Il s'agit plutôt, à notre avis, de la lutte entre deux catégories de la noblesse, dans la mesure où les qualités requises du *cives* sont celles que Fernando de Mexía, à la même époque, attribue dans son *Nobiliario vero* à la vraie noblesse. Voir Adeline RUCQUOI, "Être noble en Espagne aux XIV^e-XVI^e siècles", *Nobilitas. Funktion und Repräsentation des Adels in Alteuropa*, herausgegeben von Otto Gerhard Oexle & Werner Paravicini, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1997, pp. 273-298.

⁶⁶ *Ibidem*, p. 45. Le texte, "*sed aliqui dicunt quod illud erat verum olim non autem hodie quia populus transtulit hanc potestatem in imperatorem*", fait clairement référence à la *lex de imperio* de l'époque augustéenne et au texte du Digeste, I, 3, 31 [Cf. Ian THOMAS, Cours donné à l'Ecole des Hautes Etudes, Paris, 1991-1992. Peter BRUNT, "*Lex de imperio Vespasiani*", *Journal of Romance Studies*, 1977].

⁶⁷ Vicente BELTRÁN DE HEREDIA, *Miscelánea Beltrán de Heredia*, IV, Salamanque, p. 160, cit. par Jesús Luis CASTILLO VEGAS, *op. cit.*, pp. 25-26.

⁶⁸ Francisco Javier VILLALBA RUIZ DE TOLEDO, *El cardenal Mendoza (1428-1495)*, Madrid, Rialp, 1988.

⁶⁹ Antonio GARCÍA Y GARCÍA, "Nebrija y el derecho", *Ínsula*, 551 (1992), pp. 19-20.

1472 le titre de docteur en droit canonique, quoique certains documents lui donnent celui de *doctor utriusque iuris*; il enseigna à Salamanque entre 1468 et 1477, date à laquelle il partit pour Rome⁷⁰. S'appuyant autant sur le droit civil que sur le droit canonique, sur Aristote que sur Thomas d'Aquin, Gonzalo García de Villadiego défend des thèses qui rappellent celles de Fernando de Roa dans la mesure où il définit l'Église comme l'ensemble des fidèles, la *collectio fidelium*. Il diffère cependant des conciliaristes car, pour lui, l'*ecclesia representata* qu'est le concile général n'est pas représentative; seule la *collectio omnium fidelium* ne peut pas se tromper, "car même si tous les fidèles se trompaient, Dieu ferait toujours en sorte qu'un des fidèles voie juste et ainsi celui-là serait appelé l'Église"⁷¹. Tandis que Juan López de Segovia s'intéressait à divers problèmes tels que *De libertate ecclesiastica* ou *De bello et bellatoribus*⁷², Juan de Castilla, qui devint recteur de l'université de Salamanque en 1486 et titulaire de la chaire de droit canonique l'année suivante, reconnaissait pour son maître Juan Alfonso de Benavente⁷³. Il abordera en 1487, dans sa *Repetitio* sur le dernier chapitre de la décrétale *De poenis*, le problème du droit royal de patronage, ce qui l'amènera à affirmer que le pape n'a pas tout pouvoir en matière de collation des bénéfices car "le Christ n'a pas donné le pouvoir d'exercer les sacrements au seul Pierre, mais à tous les apôtres" et que, si le pontife dilapide ou distribue les biens de l'Église à ses propres parents, "les rois et les sujets ne sont pas tenus de lui obéir"⁷⁴. Juan de Castilla se rattache néanmoins au courant monarchiste, qu'avait brillamment défendu Rodrigo Sánchez de Arévalo, par la place qu'il accorde à ses rois. Dans le cas de la Castille - à laquelle sont soumis les autres princes de la Péninsule, ajoute-t-il incidemment -, les rois ont la *potestas seu consensus eligendi* et le pape ne peut en aucun cas confirmer l'élection sans leur consentement préalable; en raison d'"une ancienne coutume toujours respectée et jamais violée", les rois ont le *ius resentandi* et le *ius providendi*⁷⁵. Il est vrai qu'à l'époque où il écrit sa *Repetitio*, un ancien étudiant de l'université, qui avait enseigné la philosophie morale dans les années 1458-1463 avant de professer chez les Hiéronymites, Hernando de Talavera, était conseiller de la reine et ne paraissait pas spécialement favorable aux idéaux démocratiques ou aristocratiques de certains de ses

⁷⁰ Servando GARCÍA CRUZADO, *Gonzalo García de Villadiego, canonista salmantino del siglo XV*, Rome, CSIC, 1968.

⁷¹ *Ibidem*, pp. 159-206- *Repetitio in cap. finali De Prescriptionibus* (1471). Gonzalo García de Villadiego pose la question: "Qualiter ergo intelligitur illum vulgatum quod ecclesia non potest errare? Dicendum quod non intelligitur de ecclesia representata, ut est concilium generale, set de vera que est collectio omnium fidelium que errare non potest, nam etiam si omnes fideles errarent, semper Deus taliter provideret quod aliquis fidelium recte sentiret et tunc iste diceretur ecclesia" (p. 186). Il aborde ici le problème de l'*universitas ad unum redit*, posé par le Digeste, 3, 4, 7, 2, et glosé entre autres par Accurse.

⁷² Antonio GARCÍA Y GARCÍA, "La canonística ibérica medieval posterior al Decreto de Graciano", *op. cit.*, pp. 428-429, et article "López de Segovia, Juan" dans le *Diccionario de Historia Eclesiástica de España*, Madrid, 1972.

⁷³ Tarsicio de AZCONA, *Juan de Castilla, rector de Salamanca*, Salamanque, Universidad Pontificia, 1975.

⁷⁴ *Ibidem*, p. 90: "Prima est subtilis et vivissima, videlicet quod Christus non tribuit potestatem exercendi sacramenta soli Petro sed omnibus apostolis"; p. 92: "quia summo pontifici bona ecclesie dissipanti vel distribuendi in consanguineos, reges et subditi non tenentur obedire".

⁷⁵ *Ibidem*, p. 107: "et petatur ab eo potestas seu consensus eligendi"; p. 109: "quod non debet papa ullo modo confirmare electos ad dignitates ecclesiasticas nisi precedente epistula regia et eius consensu"; et p. 114.

professeurs⁷⁶.

Il ne s'agit bien sûr là que d'allégations au sein de discours plus vastes qui n'ont pas pour objet la question du pouvoir du pape ou de l'Église, du roi ou du peuple. Elles nous ont cependant paru intéressantes dans la mesure où elles dénotent l'existence, dans l'enseignement général qu'un étudiant laïc ou clerc pouvait recevoir à Salamanque au cours de la seconde moitié du XV^e siècle, de tendances semblables à celles qui existaient à l'époque des conciles de Constance et de Bâle. Il existe indiscutablement un courant "démocratique" ou "constitutionnel" en Espagne à l'époque des Trastamares⁷⁷; il coexiste avec le courant plus traditionnel des défenseurs de la monarchie, que celle-ci soit papale, impériale ou royale. Les partisans des deux points de vue, dans leur controverse, se virent obligés de définir, non la source du pouvoir car nul ne nie qu'elle soit Dieu, mais son dépositaire, le monarque ou la *communitas*, et donc les rapports qui s'établissent entre eux. Devenu dignitaire de l'Église ou simple prébendier, grand officier du royaume ou écrivain d'une ville, membre du Conseil du roi ou *letrado* dans une maison noble, l'ancien étudiant devait à ses maîtres et à ses lectures une formation politique qui, nous l'avons vu, pouvait prôner la démocratie contre la monarchie ou l'aristocratie.

Le problème se posa à plusieurs reprises tout au long du XV^e siècle qui vit l'affrontement du roi et de la noblesse. Le projet de cette dernière, en 1439 comme en 1464, semble avoir été d'obtenir un plus grand contrôle des organes du pouvoir dont dépendait la distribution des rentes. Les nobles durent, pour ce faire, opter pour un "conciliarisme" politique dans lequel, réunis - la *ecclesia congregata* -, ils représentaient l'ensemble du royaume; le roi devenait alors le premier d'entre eux, et sa fonction était soumise à leur contrôle⁷⁸. L'ensemble des lettres et documents échangés pendant le printemps 1439 entre le roi et la ligue nobiliaire, assistés de nombreux *letrados*, en témoigne amplement⁷⁹. En témoigne également le contenu de l'une des lettres adressées au roi Henri IV en 1464 par "les prélats, *ricos homes* et *cavalleros* des royaumes de Castille et León, au nom des trois états de vos royaumes, au service de Dieu et au vôtre et pour le bien de la chose publique (...) tous réunis"⁸⁰.

Face à ces prises de position, sinon démocratiques du moins conciliaristes, les *letrados* de

⁷⁶ Luis RESINES LLORENTE, *Hernando de Talavera, prior del monasterio del Prado*, Salamanque, Junta de Castilla y León, 1993.

⁷⁷ José Antonio MARAVALL, "La fórmula 'Quod omnes tangit' y la corriente democrática medieval en España", *Anciens Pays et Assemblées d'État*, XXXII (1964), pp. 1-13.

⁷⁸ Voir Isabel BECEIRO PITA, "Doléances et ligues de la noblesse dans la Castille de la fin du Moyen Âge (1420-1464)" et Adeline Rucquoi, "La lutte pour le pouvoir en filigrane de l'historiographie trastamariste", dans A. RUCQUI (dir.), *Genèse médiévale de l'Espagne moderne. Du refus à la révolte: les résistances*, Nice, Faculté des Lettres, 1991, pp. 107-126 et 127-144.

⁷⁹ Nancy F. MARINO, *El "Seguro de Tordesillas" del conde de Haro don Pedro Fernández de Velasco*, Valladolid, Universidad, 1992.

⁸⁰ Madrid, Real Academia de la Historia, Colección Salazar, 9/430, f° 180v-189. La lettre, dans laquelle les nobles reprochent au roi sa politique, commence par "Muy alto principe e muy poderoso rey y señor, los prelados, ricos homes y cavalleros de los reinos de Castilla y de León, en voz y en nombre de los tres estados de vuestros reinos, por servicio de Dios y vuestro, e en bien de la cosa publicis y de todos vuestros reinos y señorios, que somos juntos y conformes".

l'entourage du roi prirent soin d'indiquer, dans les formules de la chancellerie, que celui-ci agissait "de science sûre et volonté délibérée et pouvoir royal absolu et de *plenitudine potestatis*" et employèrent le mot "souveraineté" pour désigner le pouvoir suprême⁸¹. Après la victoire du roi sur la ligue, à Olmedo en 1445 les *Cortes* rappellèrent, dans un chapitre consacré à la trahison, que le roi, qui est le vicaire et le lieutenant de Dieu sur la terre, "est la tête et le coeur et l'âme du peuple et eux sont ses membres"⁸²; tous les textes légaux castillans, des *Partidas* d'Alfonse X le Sage aux ordenamientos des *Cortes*, établissaient effectivement l'inséparabilité et la complémentarité du roi et du peuple, conçus comme corps mystique.

Les idéaux constitutionnels ou démocratiques, ardemment combattus par les Rois Catholiques, survécurent néanmoins et, en 1518, les *Cortes* se firent un devoir de rappeler au jeune roi Charles "qu'il fut élu et choisi pour roi" afin de maintenir la justice, "et ainsi doit le faire votre altesse, car en vérité elle est notre mercenaire, et pour cette raison ses sujets lui donnent une part de leurs fruits et gains et le servent de leurs personnes"⁸³. Deux ans plus tard, la *Santa Junta* des villes, dans laquelle les *letrados* jouèrent un rôle fondamental, déclarait assumer seule le gouvernement du royaume et éliminait le Conseil Royal, donnant ainsi le signal d'une révolution sinon démocratique, du moins "constitutionnelle"⁸⁴.

L'attitude favorable envers les *Comunidades* de Castille dont fit montre en 1520-1521 le président de la Chancellerie, Diego Ramírez de Villaescusa, qui avait suivi l'enseignement de Fernando de Roa et en avait même été le substitut, a parfois été attribuée à l'influence de celui-ci. Mais on attribue au même Fernando de Roa un grand rôle dans la formation du futur cardinal Cisneros qui fut l'un des défenseurs actifs du pouvoir monarchique; la création, à Alcalá de Henares, d'une université où prédominaient les Arts et la théologie et où le droit n'était pas enseigné serait due à son influence⁸⁵.

Professeurs ès Arts, maîtres en théologie et docteurs en droit canonique et civil ont donc élaboré et enseigné pendant plus d'un siècle aux futurs "cadres" de l'administration royale, ecclésiastique et nobiliaire un discours politique dans lequel, par les commentaires sur Aristote, la question de la prééminence du concile ou le problème de la pénitence, ils analysaient les divers régimes politiques et définissaient les rapports entre la communauté et son roi. Nous sommes loin ici du monolithisme archaïsant des *letrados* qu'Helen Nader opposait à la flexibilité d'une noblesse ouverte aux courants

⁸¹ Nancy F. MARINO, *op. cit.*, p. 84: "... y declarar de mi cierta ciencia y deliberada voluntad y poderio real absoluto y de plenitudine meae potestatis" (16 juin 1439). José Luis BERMEJO, "Orígenes medievales en la idea de soberanía", *REP*, 201-202 (1975), pp. 283-291.

⁸² *Cortes de los antiguos reinos de León y Castilla*, Madrid, 1866, t. III, p. 483: "...el rrey, cuyo coraçon es en las manos de Dios e lo el guia e inclina a todo lo quel plazze, el qual es vicario e tiene su logar en la tierra e es cabeça e coraçon e alma del pueblo e ellos son sus mienbros".

⁸³ *Cortes de los antiguos reinos de León y Castilla*, t. IV, p. 261 (Cortes de Valladolid de 1518): "...E muy poderoso sennor, ante todas cosas, queremos traer a la memoria de vuestra alteza se acuerde que fue escojido e llamado por rey (...) e el buen regir es facer justicia (...) e ansy vuestra alteza deve hacer, pues en verdad nuestro mercenario es, e por esta causa asaz sus súbditos le dan parte de sus frutos e ganancias suias, e le syrven con sus personas todas las veces que son llamados". Cit. par Joseph PÉREZ, *La révolution des "Comunidades" de Castille (1520-1521)*, éd. esp. Madrid, 1977, pp. 119-120.

⁸⁴ Joseph PÉREZ, *op. cit.*, pp. 187-199.

⁸⁵ Jesús Luis CASTILLO VEGAS, *op. cit.*, pp. 25-27.

nouveaux; l'humanisme et la réflexion sur le pouvoir firent partie de l'enseignement universitaire. Les *Cortes* joueront encore un grand rôle au XVI^e siècle après la défaite des *Comunidades*, et l'“absolutisme” des rois de la dynastie Habsbourg sera un absolutisme limité, quoiqu'il possédât tous les attributs que Jean Bodin définira pour la souveraineté⁸⁶; ne peut-on y voir un héritage du discours politique enseigné à Salamanque depuis le début du XV^e siècle?

⁸⁶ Salustiano de DIOS, “Sobre la génesis y caracteres del estado absolutista en Castilla”, *Studia Histórica. Historia Moderna*, III, 3 (1985), pp. 11-46; “La evolución de las Cortes de Castilla durante los siglos XVI y XVII”, *Hispania. Entre derechos propios y derechos nacionales*, Milan, Dott. A. Giuffrè, t. II, 1990, pp. 593-755; *Gracia, merced y patronazgo real. La Cámara de Castilla entre 1474-1530*, Madrid, Centro de Estudios Constitucionales, 1993. Voir également Juan CANDELA MARTÍNEZ, “Para una teoría política española del Consejo y de la representación”, *Anales de la Universidad de Murcia. Derecho*, pp. 907-948.